

Centre Communal
D'Action SocialeCOMMUNE DE
L'HORME
LoireEXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 03 septembre,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS,
Présidente.
Date de la convocation du Conseil d'Administration le 27
août 2024 :

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	8
Votants	8

Présents : Mme Audrey BERTHEAS, Mme Claire VINCENT
BEAUFRERE, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Celyne
GRATESSOLE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Maurice MANET,
M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ

Absente excusée : Mme Ericka CLAIN

Délibération n° 2024-12

Objet : Aide sociale à
l'hébergement pour personne
âgée.

Le Département de la Loire demande au CCAS de L'Horme de donner
un avis favorable (ou non) sur une demande d'aide sociale à
l'hébergement demandée par un organisme hébergeur.
Afin de permettre une étude de la situation financière de la personne
concernée, le CCAS reçoit un dossier rempli par une assistante sociale,
sur lequel ressortent les ressources de la personne ainsi que ses
charges.

Madame la Présidente présente une demande d'aide sociale à
l'hébergement en faveur d'une personne âgée.

✓ Demande pour Mme née le 1922, veuve, ancienne adresse : à L'Horme.
Organisme demandant l'aide sociale : EHPAD à
Cette personne à 2 enfants et dispose d'un capital de

➤ **Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré et à
l'unanimité :

- Emet un avis défavorable pour cette demande d'aide sociale à
l'hébergement au vu du capital.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240903-2024-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/09/2024
Publication : 10/09/2024

L'HORME, le 03 septembre 2024

Mme Le Maire,
Présidente du CCAS

A. BERTHEAS

